



ASSOCIATIONS



N°12156*06

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
☒ en numéraire (argent)	☐ première demande	☐ fonctionnement global	☒ annuelle ou ponctuelle
☐ en nature	☒ renouvellement (ou poursuite)	☒ projets(s)/action(s)	☐ pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- ☐ **État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- ☐ **Conseil régional**
Direction/Service
- ☐ **Conseil départemental**
Direction/Service
- ☒ **Commune ou Intercommunalité** Dijon Métropole
Direction/Service
- ☐ **Établissement public**
- ☐ **Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne-Franche-Comté

Sigle de l'association : PGI Site web: www.pole-gerontologie.fr

1.2 Numéro Siret : 79062054600057

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W251003351
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 2 rue Denis Papin

Code postal : 25000 Commune : Besançon

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : Apogée C, 7 bd Rembrandt

Code postal : 21000 Commune : Dijon

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : TENENBAUM Prénom : Françoise

Fonction : Présidente

Téléphone : 0380371623 Courriel : contact@pole-gerontologie.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : NARCY Prénom : Jérôme

Fonction : Directeur

Téléphone : 07 68 12 89 51 Courriel : jerome.narcy@pole-gerontologie.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? ☐ oui ☒ non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
association reconnue d'intérêt général	DGFIP	2018

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ oui ☒ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? ☒ oui ☒ non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Le PGI est adhérent de l'Union des Gérontopôles de France, du Réseau francophone des villes amies des aînés et du Collectif Je t'Aide

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non ☐ oui ☒ Si oui, lesquelles?

Au 31 décembre 2025 l'association comptait 83 membres personnes morales, réparties en 5 collèges (liste en annexe)

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☐

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	23
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	13
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	9.96
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	83

5. Budget¹ de l'association

Année 2026 ou exercice du au

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	601719	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	108513
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures	12967	74 - Subventions d'exploitation²	1298453
Prestations de services/sous/traitance	588752	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	76486	ARS BFC	766421
Locations	57274		
Entretien et réparation	15436		
Assurance	1688	Conseil-s Régional(aux) :	55000
Documentation	2088	Bourgogne Franche-Comté	
62 - Autres services extérieurs	83446	Conseil-s Départemental (aux) :	12000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	28340	Département du Doubs	
Publicité, publication	12788		
Déplacements, missions	33681	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	8637	Villes de Besançon (CCAS) et Dijon	13000
63 - Impôts et taxes	15676	Grand Besançon Métropole Dijon Métropole	65500
Impôts et taxes sur rémunération	13540		
Autres impôts et taxes	2136	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	359948
64 - Charges de personnel	641339	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	485847	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	3333
Charges sociales	153424	Autres établissements publics	23251
Autres charges de personnel	2068	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	5450	75 - Autres produits de gestion courante	22400
COTISATIONS	5450	756. Cotisations	17400
		758. Dons manuels - Mécénat	5000
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	3450	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	1800	79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	1429366	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	1429366
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	12413	87 - Contributions volontaires en nature	12413
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	8700
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	3713
862 - Prestations	8700		
864 - Personnel bénévole	3713	875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	1441779	TOTAL DONT CVN	1441779

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui**Intitulé :**

Soutien annuel de fonctionnement pour appuyer les services supports permettant la vie associative et la réalisation du programme de travail 2026 du PGI, en faveur de la qualité de vie et de la santé des seniors et de la transition démographique au bénéfice de toutes.

Objectifs :

Le PGI est une organisation qui œuvre pour l'adaptation de la société à la révolution démographique du grand âge, avec le souci constant de favoriser un juste équilibre entre les générations. Dans une dynamique de pluridisciplinarité et de transversalité, le PGI, acteur spécialisé dans le travail en réseaux, fédère les acteurs intervenant auprès des seniors et développe l'expertise. Il concentre les forces et les moyens au profit de l'innovation, par une approche globale des enjeux liés à l'avancée en âge et pour sa traduction concrète dans les domaines sanitaire, médico-social, social et économique.

Description :

Le programme de travail 2026 du PGI (annexé à cette demande) comprend 256 actions.

Les domaines et thématiques de l'année se rapprochent du cahier des charges des gérontopôles de France qui a été remis le 15 février 2022 à la ministre déléguée à l'autonomie et favorise l'excellence du réseau national constitué par les 10 gérontopôles actuels (5 sont en préfiguration). Les projets du PGI reflètent le contexte de prise en compte grandissante du vieillissement dans toutes les politiques publiques, en particulier concernant la prévention, le choix de vieillir à domicile ou l'évolution des EHPAD.

Ces projets s'inscrivent dans les compétences de Dijon Métropole, qui lui permettent d'œuvrer pour un territoire attractif et doux à vivre pour ses habitants, passant par l'économie, les transports, l'environnement, l'habitat, l'urbanisme et tant d'autres. Par ailleurs, Dijon Métropole est dotée de la compétence en matière de prévention et d'action sociale auprès des personnes âgées, suite aux transferts de compétences du conseil départemental de Côte-d'Or vers Dijon Métropole en 2019.

Quelques exemples d'actions régionales (hors silver économie faisait l'objet d'une autre demande de subvention :

- Plusieurs projets conduits en démarche living lab à l'échelle régionale ou infra régionale, pour soutenir l'autonomie des personnes dans leurs parcours de vie).
- Plusieurs évaluations de modèles d'habitats destinés aux seniors pré-fragiles ou fragiles, notamment les résidences autonomes.
- Des nouveaux programmes de formation pour les acteurs sociaux et médico-sociaux, en faveur d'accompagnements personnalisés dans le maintien des capacités dans l'avancée en âge.
- La coordination de plusieurs plans et programmes régionaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire comme le plantichute.
- Le renforcement de la place et du rôle des personnes concernées dans toutes les actions.

Le soutien au fonctionnement du PGI par Dijon Métropole contribue au renforcement de la qualité de ces actions au bénéfice des personnes âgées et contribue à favoriser une démarche prospective continue pour l'équipe du PGI, de façon à enrichir l'existant et développer de nouvelles réponses.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Les actions du PGI concernent prioritairement des publics professionnels et institutionnels, eux-mêmes acteurs des décisions, des financements et de l'accompagnement et du soin aux personnes âgées dans le respect des valeurs de la République.

Notre association s'engage sans réserve à appliquer la Charte de laïcité.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Région Bourgogne-Franche-Comté, notamment le territoire de Dijon Métropole.

Sur le territoire de Dijon Métropole, il est à souligner :

- l'existence d'une dynamique partenariale entre le PGI et l'observatoire de l'âge porté par le CCAS de Dijon et la Maison des Seniors ;
- Déclinaison du plan anti-chute sur Dijon Métropole : actions du Parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS) sur Dijon Métropole (orientation des personnes présentant un besoin d'APA ;
- Déclinaison du plan Omegah sur Dijon Métropole (94% des EHPAD de Dijon Métropole ont déjà bénéficié d'au moins un module Omegah. En 2026, un minimum de 3 établissements de Dijon Métropole bénéficiaires)
- Organisation de 4 formations régionales auprès des porteurs de projets auprès des CFPPA sur le territoire de Dijon-Métropole
- Déploiement du programme ICOPE niveau 1 à 4 sur Dijon Métropole.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains : équipe salariée du PGI (direction et expertise)

Moyens matériels : matériel professionnel courant

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	7	0,08
Salarié	4	0.6
dont en CDI	4	0.6
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

☐ oui ☒ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 1/1/26 au 31/12/26

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Programme de travail 2026 du PGI : réalisation des actions dans le respect des engagements et des calendriers
 - Projets conduits en démarche living lab à l'échelle régionale ou infra régionale : réalisation des activités prévues dans l'année
 - Cartographie d'habitats destinés aux seniors pré-fragiles ou fragiles : production des livrables prévus (rapport, synthèses et webinaires)
 - Programmes de formation pour les acteurs sociaux et médico-sociaux : réalisation des sessions de formation prévues et évaluations de celles-ci
 - Coordination de plusieurs plans et programmes régionaux de prévention : mise en œuvre, évaluations et évolutions des programmes, dont le programme ICOPE.
- Synthèse des activités menées par le PGI en 2025 sur le territoire de Dijon Métropole :
- Journée du Plan annuel antichute 16 janvier 2025 à Dijon
 - CNSA programme « Prenons de l'âge du bon côté - Activité physique et alimentation » : 6 journées de test et d'expérimentations usagers et opérateurs
 - CNSA journée de sensibilisation : 2 journées sur l'évaluation d'impact (une à destination des opérateurs, 1 à destination des référents CFPPA)
 - Interventions à 8 séminaires et tables rondes en 2025 (isolement, précarité, accès aux soins, mobilités rurales, Tour de France des innovations en santé ESEO ; Réseau régional de l'innovation AER, French Tedch)
 - Omegah : 2 interventions en 2025
 - Opportunité Seniors et Viva Lab : organisation d'une session test de la solution L'Adaptelien en lien avec la maison des seniors de Dijon en mars
 - Participation PGI à la journée VitaConnect organisée par Vitagora à Dijon en avril, participation PGI au Salon des Seniors de Dijon en avril (stand commun avec la Carsat pour valoriser des « pépites » VIVA Lab)
 - Organisation de deux sessions du laboratoire des innovations avec Vitagora en juillet et août
 - Organisation de l'événement opportunités Seniors en octobre 2025 (120 participants)
 - Intervention sur les proches aidants auprès des étudiants en pharmacie de l'uBE en binôme avec la plateforme d'accompagnement et de répit
 - Organisation d'une session du laboratoire des innovations avec Orvitis en décembre

 Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2026 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1939	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	1609	73 - Concours publics	3333
Autres fournitures	330	74 - Subventions d'exploitation²	88000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	7687	ARS BFC	20000
Locations	7064		
Entretien et réparation	400		
Assurance	107	Conseil-s Régional(aux) :	30000
Documentation	116	Bourgogne-Franche-Comté	
62 - Autres services extérieurs	5735	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1230	Département du Doubs	12000
Publicité, publication	2000		
Déplacements, missions	2200	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	305	Villes de Besançon (CCAS) et Dijon	13000
63 - Impôts et taxes	1814	Grand Besançon Métropole Dijon Métropole	13000
Impôts et taxes sur rémunération	1258		
Autres impôts et taxes	556	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	79558	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	54928	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	23512	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	1118	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	5100	75 - Autres produits de gestion courante	12400
Cotisations	5100	756. Cotisations	7400
	5100	758. Dons manuels - Mécénat	5000
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	1000
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	1100	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	1800	79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	104733	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	104733

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	6000	87 - Contributions volontaires en nature	6000
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	3000	871 - Prestations en nature	3000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	3000	875 - Bénévolat	3000
TOTAL DONT CVN	110733	TOTAL DONT CVN	110733

La subvention sollicitée de 6500 €, objet de la présente demande représente 5,8 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Projet n°

DEMANDE D'EQUIPEMENTS

Date de la demande :

☐ Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation		☐ Demande d'équipement à titre permanent ou de longue durée	
Date de la manifestation :		Date de début :	
Titre - nom de la manifestation :		Date de fin :	
Descriptif sommaire de la manifestation :		Qualification du besoin / projet concerné par la demande :	
Nombre de personnes attendues :		Nombre de bénéficiaires :	
Horaire de la manifestation : Début : h Fin : h			
Site, lieu ou équipement :		Matériel :	
Parc, jardin :		Sonorisation, micro, pied	
Voie publique (allée, place, square, etc.) :		Vidéoprojecteur, écran	
Stade (préciser) :		Projecteurs, éclairage	
Salle, gymnase :		Stand-Barnum 3x3m	
Equipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument, ouvrage d'art, etc.) :		Stand-Barnum 3x3m avec électricité	
Autre : urnes, isolements, restauration, vaisselle, comptoir, wifi, pupitre, etc. préciser) :		Stand-Barnum 3x3m avec éclairage	
		Chaises	
		Tables, tréteaux	
		Bancs	
		Grilles, panneaux et supports d'exposition	
		Barrières de chantiers, de police ("Vauban")	
		Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)	
Livraison ou installation conforme le :			
Etat des lieux sortant le :			
Commentaires état matériel :			
SECURITE		Partie réservée à la collectivité	
Présence/ronde police souhaitée : de h à h			
Gardiennage :			

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Jérôme NARCY, agissant pour.....
représentant(e) légal(e) de l'association **Pôle de gérontologie et d'innovation BFC**

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰

☐ inférieur ou égal à 500 000 €

☒ supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : **6500** € au titre de l'année ou exercice **2026**
€ au titre de l'année ou exercice
€ au titre de l'année ou exercice
€ au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 13.09.26 à Dijon
Signature

**Pôle de gérontologie et d'innovation
Bourgogne-Franche-Comté**
2 rue Denis Papin - 25000 Besançon
Apogée C - 7Bd Rembrandt - 21000 Dijon
Tél. 03 80 37 16 23 - contact@pole-gerontologie.fr

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGE"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.